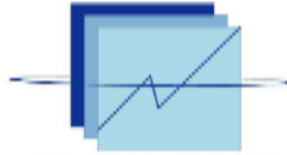


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Décembre 2023



## Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 87,2%.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Une légère diminution des prix de la production industrielle

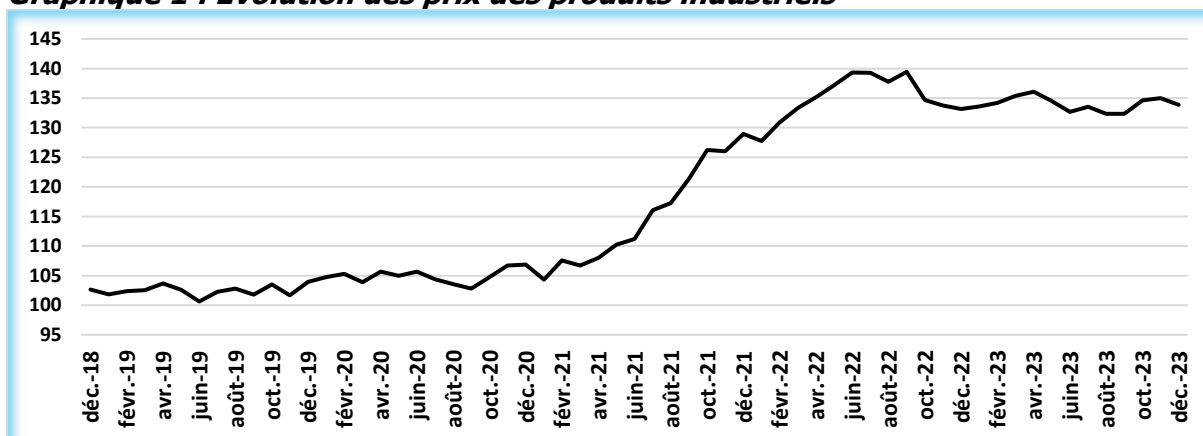
L'activité industrielle est marquée, en décembre 2023, par une diminution de 0,8% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation, avec la baisse des prix des produits des industries extractives (-2,2%) et ceux des produits manufacturiers (-0,5%). Toutefois, les prix des produits des industries environnementales, ainsi que de l'électricité, eau et gaz n'ont pas connu de variation.

En variation annuelle, les prix à la production industrielle hors égrenage de coton se sont relevés de 0,5% en décembre 2023, sous l'effet de l'appréciation des prix des produits de l'électricité, eau et gaz (+7,7%) et de ceux des produits extractifs (+2,4%).

Au total, les prix à la production industrielle ont diminué de 0,8% en 2023 comparativement à leurs niveaux en 2022.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix ont régressé de 14,1% en variation mensuelle. De même, ils ont diminué respectivement de 10,6% et de 12,8% en variation annuelle et en cumul sur l'année 2023.

### Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



## ANALYSE SECTORIELLE

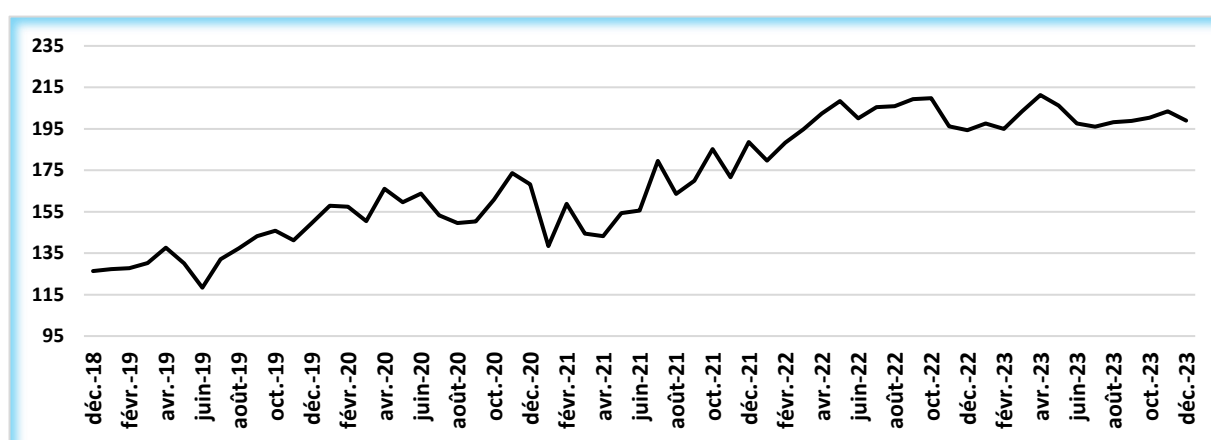
### ***Une réduction des prix des produits extractifs***

En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives se sont repliés de 2,2% au mois de décembre 2023. Cette évolution est attribuable à la dégradation des prix des autres produits des industries extractives (-5,6%) et de ceux des minerais métalliques (-0,8%).

Comparés à la même période de l'année précédente, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 2,4%, au mois sous revue.

En cumul sur les 12 mois de 2023, ils ont crû de 0,5% par rapport à leur niveau de 2022.

### **Graphique 2: Evolution des prix des produits des industries extractives**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### ***Une diminution des prix des produits manufacturiers***

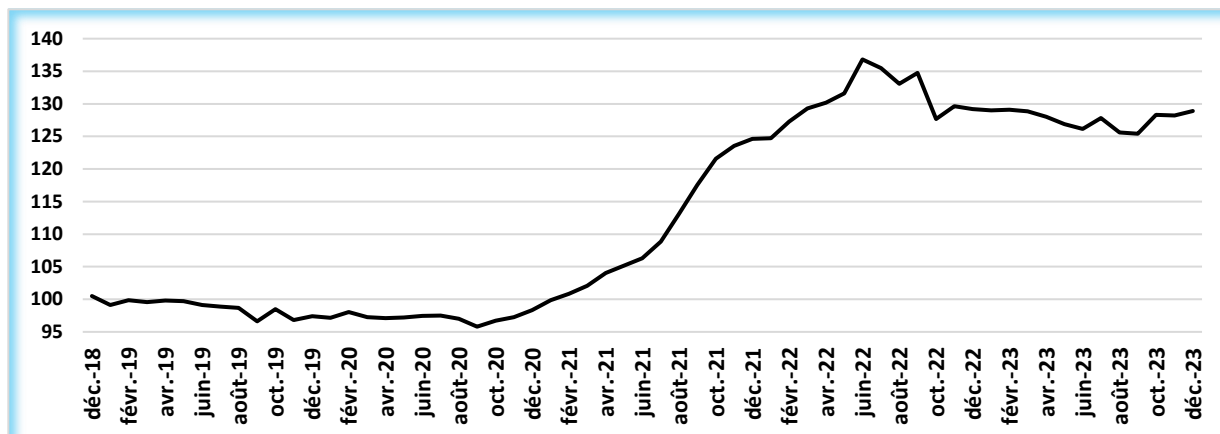
Au mois de décembre 2023, les prix des produits manufacturiers ont baissé de 0,5% en variation mensuelle, sous l'effet du recul des prix des produits du raffinage et de la cokéfaction (-3,0%), chimiques et pharmaceutiques (-2,8%), agroalimentaire (-0,5%) et des matériaux minéraux (-0,2%). Cette contreperformance a été amoindrie par la hausse des prix des produits métallurgiques (+2,2%). Par ailleurs, il est noté une constance des prix des produits textiles et articles d'habillement, du cuir travaillé et articles de voyage, des papiers et cartons, des travaux d'impression et de reproduction d'enregistrement.

Relativement au mois de décembre 2022, les prix des produits manufacturiers se sont réduits de 1,2% au mois sous revue, sous l'effet, particulièrement, de la baisse des prix des produits métallurgiques (-12,3%), chimiques et pharmaceutiques (-11,5%) et des matériaux minéraux (-1,2%).

En 2023, les prix des produits manufacturiers ont régressé de 2,5% par rapport à leur niveau de 2022.



### Graphique 3 : Evolution des prix des produits manufacturiers



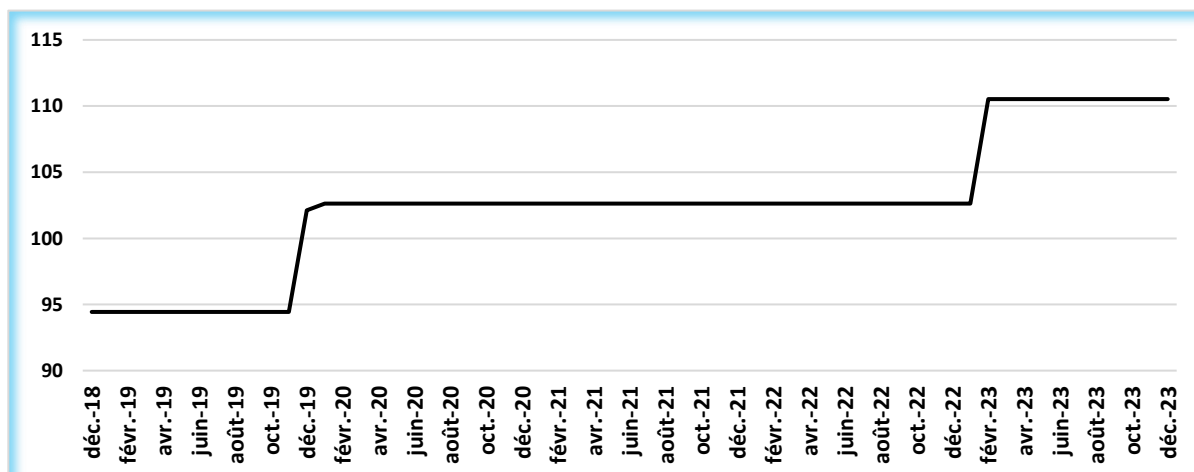
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

#### **Les prix de l'électricité, gaz et eau stagnent**

En décembre 2023, les prix de l'électricité, gaz et eau sont restés stables en variation mensuelle. Toutefois, ils ont augmenté en glissement annuel (+7,7%), sous l'effet du relèvement des prix de l'électricité et du gaz (+10,0%).

De même, en 2023, les prix de l'électricité, gaz et eau se sont accrus de 7,1% par rapport à leur niveau de 2022.

#### **Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

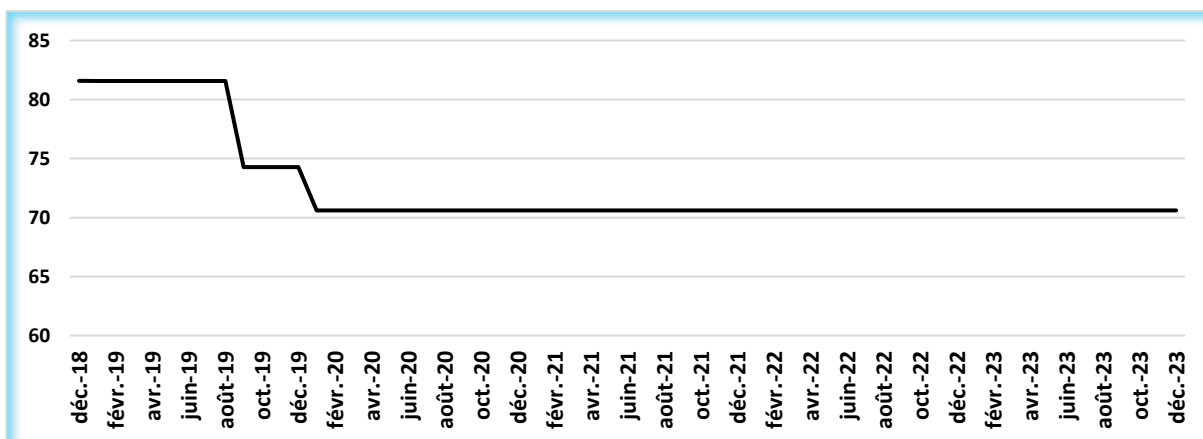
#### **Les prix des produits des industries environnementales restent stables**

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en décembre 2023, en liaison avec la stabilité des prix des produits issus des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.

De même, en 2023, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas évolué par rapport à leur niveau de 2022.



**Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales**



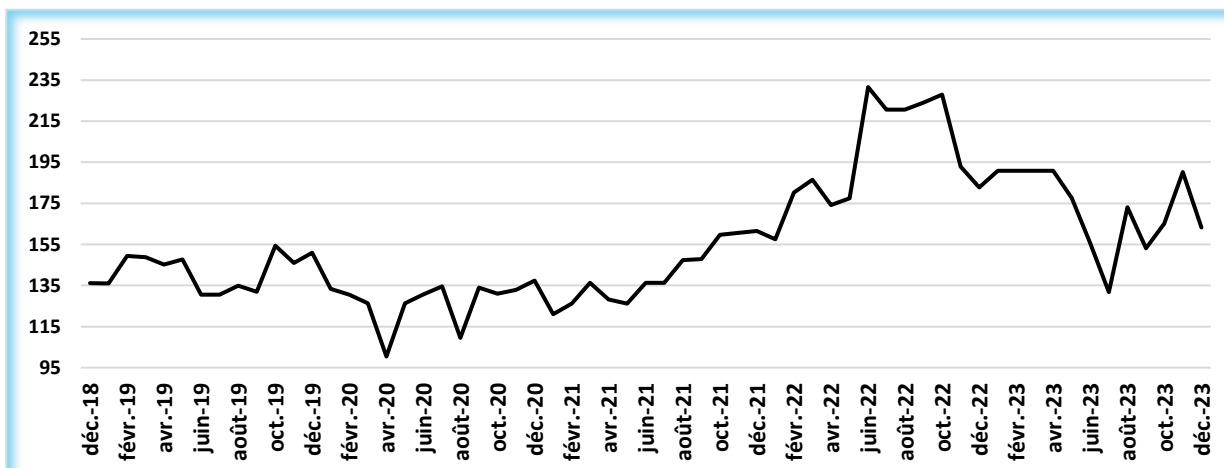
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Les prix de l'égrenage de coton se dégradent**

En variation mensuelle, les prix de l'égrenage de coton ont baissé de 14,1% en décembre 2023. De même, ils ont chuté de 10,6% en variation annuelle.

En 2023, les prix de l'égrenage de coton se sont repliés de 12,8% par rapport à leur niveau de 2022.

**Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



**Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)**

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Dec-22	Oct -23	Nov -23	Dec -23	Evolution (en %)		
						Dec-23/ Nov.-23	Dec-23/ Dec-22	12mois 23/ 12mois 22
<b>05-09</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...</b>	<b>194,3</b>	<b>200,4</b>	<b>203,5*</b>	<b>199,0</b>	<b>-2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>0,5</b>
07	Minerais métalliques	159,6	171,9	174,2	172,8	-0,8	8,3	3,2
08	Autres produits des industries extractives	231,7	216,3	220,7*	208,3	-5,6	-10,1	-5,0
<b>10-33</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>129,2</b>	<b>128,3*</b>	<b>128,2</b>	<b>127,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2,5</b>
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>128,5</b>	<b>129,7*</b>	<b>129,6*</b>	<b>129,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>
10	Produits alimentaires	136,1	136,7*	136,5*	135,8	-0,5	-0,2	1,3
11	Boissons	74,7	79,7	79,8	79,8	0,0	6,8	3,4
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d'habillement</b>	<b>111,6</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>111,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>
<b>15</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>37,5</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>37,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>15,3</b>
<b>17-18</b>	<b>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>19</b>	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>111,5</b>	<b>126,7</b>	<b>117,2</b>	<b>113,8</b>	<b>-3,0</b>	<b>2,0</b>	<b>-13,8</b>
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>127,3</b>	<b>114,8</b>	<b>115,9</b>	<b>112,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-11,5</b>	<b>-23,4</b>
20	Produits chimiques	126,2	108,6	108,9	104,3	-4,2	-17,3	-34,2
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	114,5	105,9	108,0	107,0	-0,9	-6,6	-2,3
<b>23</b>	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>110,3</b>	<b>108,9</b>	<b>109,1</b>	<b>108,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>2,4</b>
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...</b>	<b>214,9</b>	<b>182,6</b>	<b>184,5</b>	<b>188,5</b>	<b>2,2</b>	<b>-12,3</b>	<b>-13,6</b>
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	215,3	180,0	182,1	186,3	2,3	-13,5	-14,8
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	134,1	154,3	154,1	155,1	0,6	1,5	0,4
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>137,0</b>	<b>137,0</b>	<b>137,0</b>	<b>138,1</b>	<b>0,8</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>
31	Meubles et matelas	119,4	119,4	119,4	121,2	1,5	3,6	3,3
32	Produits manufactures divers	156,2	156,2	156,2	156,2	0,0	2,3	2,7
<b>35-36</b>	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>110,5</b>	<b>110,5</b>	<b>110,5</b>	<b>110,5</b>	<b>0,0</b>	<b>7,7</b>	<b>7,1</b>
35	Electricité, gaz	112,1	112,1	112,1	112,1	0,0	10,0	9,2
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>37-39</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectés, traités et éliminés	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
<b>05-39</b>	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>134,5</b>	<b>134,5</b>	<b>135,0*</b>	<b>133,8*</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,8</b>
<b>01</b>	<b>Egrenage de coton</b>	<b>165,2</b>	<b>165,2</b>	<b>190,2</b>	<b>163,3</b>	<b>-14,1</b>	<b>-10,6</b>	<b>-12,8</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\* Données mises à jour.

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE et Mamadou NDIAYE**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Alassane BALDE, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

